



MAYENNE
communauté

BUDGET PRIMITIF

2017

Rapport de présentation

I – Stratégie financière et équilibre du budget principal 2017

II – Budget principal : équilibre du budget de fonctionnement 2017

1. Les recettes réelles de fonctionnement 2017

- a. le produit fiscal
- b. les compensations fiscales
- c. les dotations de l'Etat
- d. les produits des services
- d. les autres recettes

2. Les dépenses réelles de fonctionnement 2017

- a. les dépenses de personnel
- b. les dépenses de gestion
- c. les dépenses de transfert et autres
- d. les frais financiers
- e. les dépenses imprévues

III – Budget principal : équilibre du budget d'Investissement 2017

1. Les dépenses d'investissement 2017

- a. les dépenses d'équipement
- b. le remboursement de la dette
- c. les autres dépenses de la section d'investissement

2. Les recettes d'investissement 2017

IV - Les ratios légaux

V – Les budgets annexes de zones 2017

I – Stratégie financière et équilibre du budget 2017

Comme présenté lors du débat d'orientations budgétaires, la construction du budget 2017 a été guidée à partir des éléments suivants :

1/ Sur la fiscalité : augmentation du produit fiscal issu des taxes ménages pour se donner de la capacité à investir et compenser partiellement la baisse continue des dotations de l'Etat,

2/ Sur le niveau d'épargne : supporter la baisse des dotations et notamment la contribution au redressement du déficit public,

faire des économies de gestion : efforts de tous les services,
préserver notre capacité d'investissement et un niveau satisfaisant du fonds

de roulement.

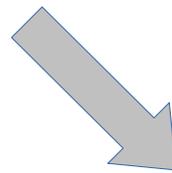
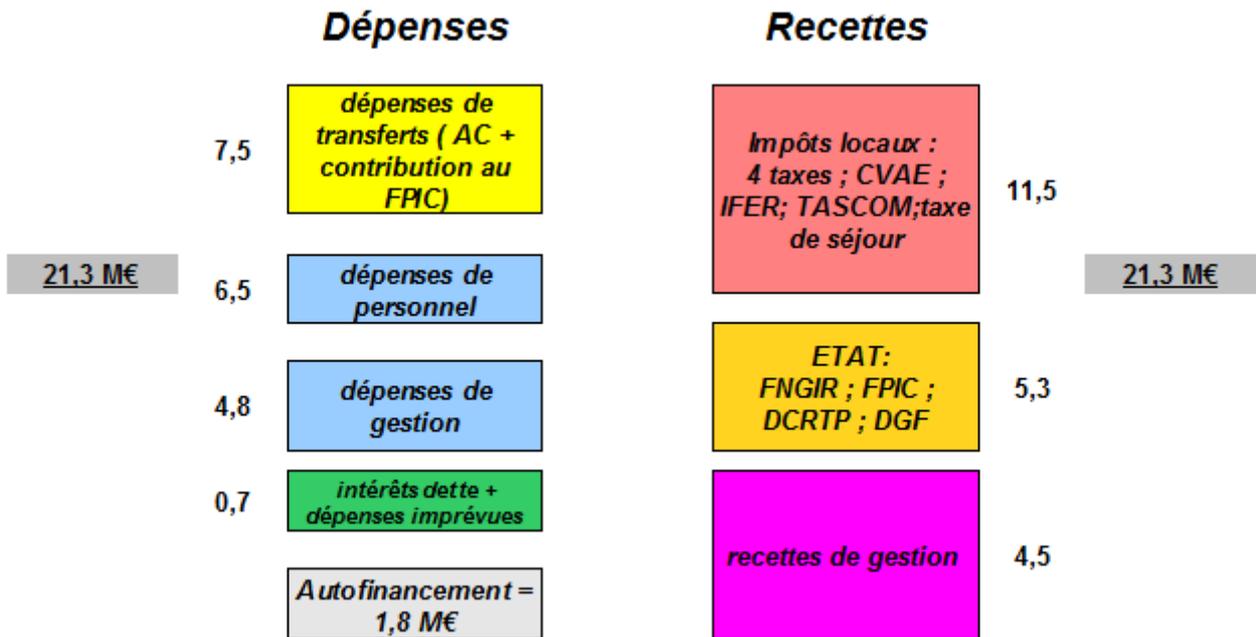
3/ Poursuivre la mise en oeuvre du PROJET DE TERRITOIRE (pôle santé, centre aquatique, cinéma, SCOT PLUI ...)

Le budget global 2017 de MAYENNE COMMUNAUTE se chiffre à 48 350 535 € :
26 674 811 € en section de fonctionnement
21 675 724 € en section d'investissement

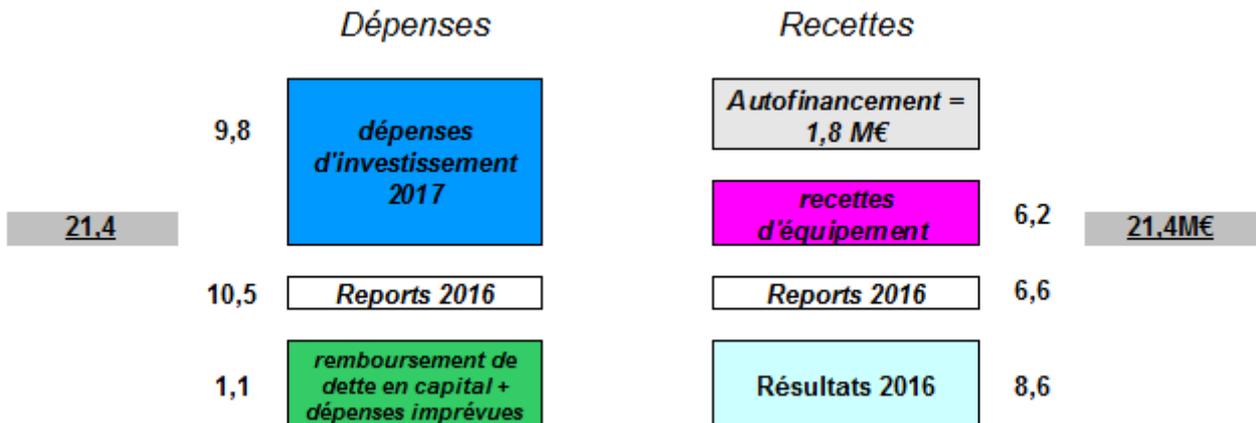
EQUILIBRE BUDGETAIRE 2017

HORS opérations d'ordre

Fonctionnement :



Investissement :



II – L'EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

Le budget 2017 est conforme aux priorités du mandat : conserver un niveau d'épargne suffisant pour dégager les marges financières nécessaires au remboursement des annuités de la dette et au financement des investissements liés au projet de territoire dans le respect du programme pluriannuel d'investissement.

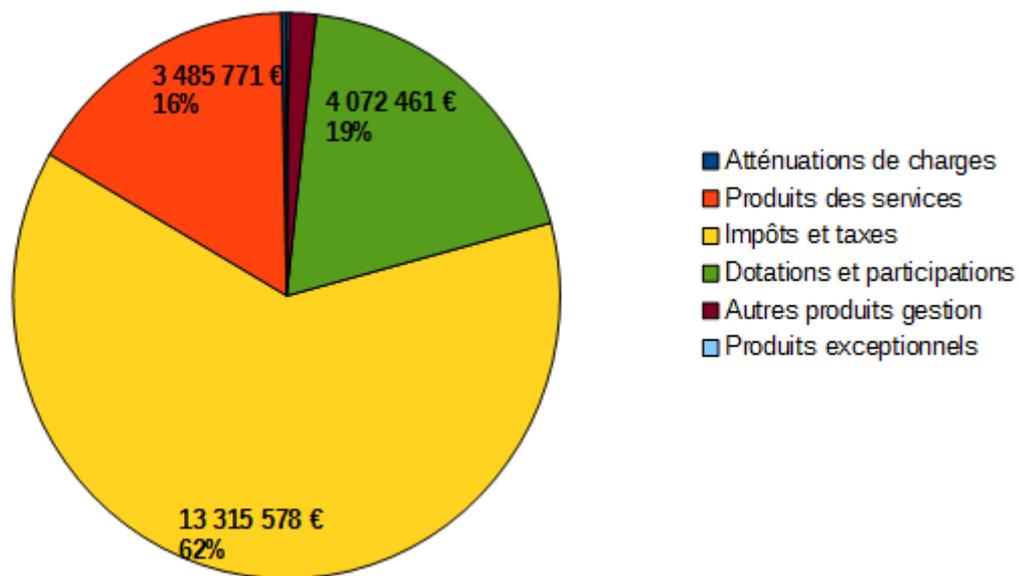
1. Le budget 2017 affiche une épargne de gestion en diminution de 11,9 % par rapport à celle budgétée en 2016 et de 37,6 % par rapport au réalisé 2016. Cette dernière comparaison de BP à BP n'est pas significative. En effet, au budget 2016 nous avons suivi la modification de la nomenclature budgétaire au titre de la contribution au redressement des finances publiques qui prévoyait une dépense en fonctionnement ainsi qu'une recette de dotation d'intercommunalité portée à son montant brut (sans contribution). Or, il nous a été demandé de ne pas constater la dépense et de réaliser la recette pour son montant net de la contribution au redressement des finances publiques. Ce mécanisme vient ainsi perturber la lecture comparative budgétaire.

	BP 2016	CA 2016	BP 2017	VARIATION de BP à BP	VARIATION de CA à BP
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	21 634 623	21 027 585	21 309 471	-1,5%	1,3%
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION (2)	19 177 546	17 560 991	19 144 815	-0,2%	9,0%
TOTAL ÉPARGNE DE GESTION COURANTE (3) = (1)-(2)	2 457 078	3 466 594	2 164 656	-11,9%	-37,6%
FRAIS FINANCIERS (4)	280 197	218 491	294 912	5,3%	35,0%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	35 355	35 037	23 000	-34,9%	-34,4%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (6)=(2)+(4)+(5)	19 493 098	17 814 519	19 462 727	-0,2%	9,3%
TOTAL EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (7) = (3)-(4)-(5)	2 141 526	3 213 066	1 846 744	-13,8%	-42,5%

L'excédent brut d'exploitation 2017 ou l'épargne brute suit l'évolution de l'épargne de gestion et se dégrade pour atteindre 1,8 millions d'euros, représentant 8,7 % des recettes réelles de fonctionnement 2017. Toutefois le niveau de réalisation de nos résultats de fonctionnement et d'investissement vient nous préserver notre capacité à investir pour 2017 qui ressort à 9,7 millions d'€ (hors reports 2016).

1. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2017 : 21,3 M€

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2017



Les recettes réelles de fonctionnement 2017 s'élèvent à 21 309 471 € dont 13,3 M€ de produit fiscal issu des ménages (Taxe Foncier sur le Non Bâti, Taxe Foncier sur le Bâti, Taxe Habitation, taxe de séjour) et des entreprises (CVAE, CFE, IFER, TASCOM). Le produit fiscal représente 62,5% des recettes réelles 2017. Notre produit fiscal sur lequel nous pouvons agir par le vote d'un taux (TH, TFB, TFNB, CFE) représente 41,2% de nos recettes réelles de fonctionnement. Il s'élève à 8 794 000 €.

	B P 2017
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	21 309 471
PRODUIT FISCAL à pouvoir de taux (CFE, TH, TFNB, TFB, taxe additionnelle FNB)	8 793 099
AUTRES RECETTES FISCALES (CVAE, IFER, TASCOM+TAXE SEJOUR)	2 744 755
COMPENSATIONS ÉTAT (dont FNGIR+ FPIC + DC RTP+ emplois d'avenir)	2 913 396
DOTATIONS ÉTAT (Dotation d'intercommunalité + dotation de compensation)	2 369 243
PRODUITS DE TARIFICATION DES SERVICES ET LOYERS	1 445 276
REMBOURSEMENTS des budgets annexes et des communes pour mises à disposition de personnel et frais divers	2 944 861
AUTRES RECETTES	98 841

Les principaux éléments qui caractérisent les recettes de fonctionnement 2017 sont :

- ✓ la progression de notre produit fiscal avec l'utilisation du levier taux,
- ✓ la poursuite de la baisse de la dotation d'intercommunalité, mais moins accentuée qu'initialement programmée,
- ✓ l'augmentation de nos produits de tarification de par l'exploitation du centre aquatique la Vague.

a) Le produit fiscal 2017 : 13,3 M €

Le produit fiscal 2017 de Mayenne Communauté sur lequel elle a un pouvoir de taux (taxes directes locales : Taxe d'habitation, Taxe foncière non bâti, Taxe foncière sur le bâti, Cotisation Foncière des Entreprises) avant notification des bases à intervenir deuxième quinzaine de mars, s'élève à **8 793 099 €** (inscription du c/73111).

	Bases définitives 2016	Evolution des bases	Bases estimées 2017	Taux 2017 (+6,5%)	Produit 2017 estimé
Taxe d'habitation	37 310 466	2,0%	38 056 675	12,11%	4 608 302 €
Taxe Foncière sur le Bâti	34 673 898	2,0%	35 367 376	0,63%	222 231 €
Taxe Foncière sur le Non Bâti	3 841 312	0,0%	3 841 312	4,30%	165 276 €
Taxe additionnelle au TFNB					24 760 €
				TOTAL	5 020 569 €

Les évolutions des bases de TH et de foncier bâti sont estimées à 2 %, elles comprennent la revalorisation nominale décidée par la loi de finances 2017 à 0,4 %.

Le produit des 3 taxes ménages est calculé à partir des bases prévisionnelles multipliées par les taux de fiscalité correspondants. Ceux-ci ont été déterminés avec une revalorisation de 6,5% chacun. Ainsi nous obtenons un produit fiscal de 393 844 € supérieur à celui de 2016 avec 88 935 € provenant de l'évolution des bases et 304 909 € provenant de la hausse des taux de 6,5% .

Concernant la CFE, le produit est calculé à partir du taux moyen pondéré de 2015 établi à 25,25% dans le cadre de la fusion. Ce taux devra être conformément à la décision du Conseil Communautaire atteint en 4 ans (durée de lissage) sur l'ensemble du territoire. En 2017, le taux de CFE sera de 25,42% sur les communes de l'ex CCPM sans St Georges Buttavent, de 23,86% sur St Georges Buttavent et de 24,53% sur les communes de l'ex CCHL.

		Taux 2016	Bases définitives 2016	Evolution estimée des bases annuelles	Bases estimées 2017	Taux 2017 (lissage sur 3 ans pour un taux de 25,25%)	Produit 2017 estimé
Cotisation Foncière des Entreprises	Ex CCPM sans St Georges	25,51%	12 436 000	1,00%	12 560 360	25,42%	3 192 844 €
	St Georges	23,16%	325 122	1,00%	328 373	23,86%	78 350 €
	Ex CCHL	24,17%	2 023 535	1,00%	2 043 770	24,53%	501 337 €
							3 772 530 €

Le produit fiscal 2017, sans pouvoir de taux, ressort à 2 744 755 €. On y trouve :

- les IFR (impôts forfaitaires sur les entreprises de réseaux) inscrits en 2017 pour un montant de **294 000 €** avec une revalorisation de leurs bases de 0,4% par rapport à 2016.
- la taxe sur les surfaces commerciales budgétée à hauteur de **471 048 €**, à partir d'un coefficient de 1 alors que nous espérions un coefficient de 1,2,
- la CVAE: **1 954 707 €** suit l'évolution de la situation économique des entreprises. La CVAE reversée aux Collectivités en 2017 correspond à la CVAE versée par les entreprises en 2015. Cette recette progresse de 6,2% ce qui représente une plus value de 114 859 € pour l'exercice 2017,
- la taxe de séjour : instaurée par délibération du 25/02/2016 avec effet au 1^{er} janvier 2017, est escomptée au budget 2017 pour **25 000 €**.

b) les compensations de l'Etat: 2,9 M€

Elles comprennent notamment le FPIC (Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales), attendu pour 2017 à hauteur de **260 000 €** au titre de l'attribution. Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale consistant à prélever une fraction des ressources fiscales de certains territoires pour la reverser à des territoires moins favorisés. La notion de territoire recouvre la prise en compte des Communes et de l'EPCI pour en mesurer la richesse avec le potentiel financier agrégé. Ainsi, certains territoires peuvent être seulement contributeurs au FPIC, d'autres bénéficiaires et d'autres encore les deux à

la fois.

Au titre de 2017, la loi de finances prévoit une stabilité de ce mécanisme péréquateur à 1 milliard d'€ alors que depuis sa création il enregistrait une montée en puissance annuelle : de 150 millions d'euros en 2012 à 360 millions d'euros en 2013 puis 570 M€ en 2014 à 780 M€ en 2015 et à 1 milliard en 2016 . A noter que le FPIC sera notifié début juin.

Pour 2017, nous nous attendons à une répartition de droit commun du FPIC pour Mayenne Communauté comme pour 2016. Compte tenu du nouveau paysage intercommunal et de la limitation du nombre d'EPCI, nous avons estimé notre éligibilité à 260 000 € alors que nous avons perçu 327 271 € en 2017. Nous nous attendons à une perte de versement de 67 271 €. Dans le même temps, nous nous attendons également à une contribution sur la base de 2€ par habitant du territoire ce qui revient pour la part de Mayenne Communauté à 20 200 € de dépense .

La double compensation de l'Etat suite à la réforme de la taxe professionnelle, par la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle et par le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, se traduit en 2017 par un produit de **847 205 €** au titre de la DCRTP et un produit de **1 517 724 €** pour le FNGIR. Ces montants demeurent strictement identiques par rapport à 2016.

Les compensations fiscales perçues en contrepartie de la perte de ressource consécutive aux exonérations accordées par l'Etat en matière de fiscalité directe locale sont budgétées pour atteindre un total de **262 167€** . Elles progressent globalement de 15 % du fait du rattrapage lié aux exonérations accordées en 2016 pour les personnes défavorisées qui avaient conduit à une diminution de nos bases TH 2016. Cette progression de la compensation au titre de la TH vient compenser la perte au titre des autres compensations fiscales qui servent de variable d'ajustement à la dotation forfaitaire.

c) les dotations de l'Etat : 2,3 M€

Les dotations ont d'abord subi le gel en valeur des concours de l'Etat en 2011 et 2012. Puis, la mise en oeuvre à partir de la loi de finances 2014 du **pacte de confiance et de responsabilité** établi entre l'Etat et les Collectivités territoriales le 16 juillet 2013, s'est traduit par une contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, à travers la diminution des dotations à hauteur de 1,5 milliard en 2014. Pour 2015, l'effort national demandé aux collectivités territoriales est monté en charge pour s'élever à 3,67 milliards. Cet effort a été renouvelé à ce niveau en 2016. Pour 2017, le gouvernement a décidé d'alléger de moitié la contribution du bloc communal initialement programmée (1,35 Md€ en 2017 pour le bloc communal). Concrètement, pour la Communauté, le prélèvement sera opéré sur la dotation d'intercommunalité. Il est estimé, à hauteur de **897 981 €**.

En 2017, la DGF de Mayenne Communauté qui comprend la dotation d'intercommunalité et la Dotation de compensation sera budgétée uniquement au titre de la dotation de compensation puisque nous prévoyons que la contribution au redressement des comptes publics soit d'un montant plus élevée que celui de la dotation d'intercommunalité.

	2016	2017
Montant brut avant ponction de l'État (*)	976 288	878 659
Contribution au redressement des finances publiques (le montant chaque année correspond au cumul depuis 2014 : 1ère année de cette contribution)	-733 621	-897 981
Montant à percevoir ou à reverser	242 667	-19 322

La dotation de compensation correspond à l'ancienne part salaire de l'ex taxe professionnelle. Elle devait rester figée mais diminue tous les ans en servant de variable d'ajustement pour l'Etat. Par comparaison à 2016, elle diminue de 1,75% .

	2014		2015		2016	2017
	CCPM	CCHL	CCPM	CCHL	MC	MC
Dotation de compensation (ex part salaires de la TP)	2 279 591	234 300	2 229 840	229 187		
Montant perçu	2 513 891		2 459 027		2 411 443	2 369 243
Perte annuelle			-54 864		-47 584	-42 200
Evolution			-2,18%		-1,94%	-1,75%

La DGF par habitant (réduite à la dotation de compensation) ressort pour 2017 à 59 € (avant notification) alors qu'elle se situait pour 2016 à 66,13 €/ habitant. La perte prévisionnelle s'élève à 7 € par habitant (calculée à partir de la population DGF : pop INSEE +résidences secondaires).

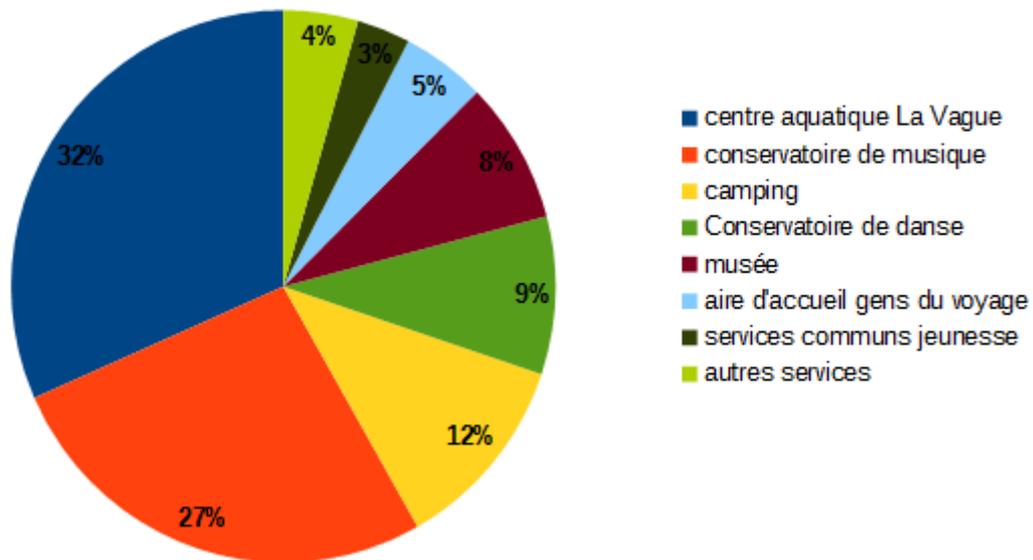
d) les produits des services : 1,4 M€

Les recettes issues des tarifs des services sont inscrites à hauteur de **540 910 €**. Elles se répartissent comme suit:

	BP 2016	CA 2016	BP 2017
centre aquatique La Vague	0 €	0 €	171 000 €
conservatoire de musique	130 000 €	147 975 €	143 850 €
camping	60 000 €	71 036 €	63 000 €
Conservatoire de danse	47 000 €	41 347 €	50 000 €
musée	37 000 €	38 418 €	45 000 €
aire d'accueil gens du voyage	30 000 €	30 573 €	27 000 €
services communs jeunesse	14 100 €	10 983 €	17 100 €
cybercentre	2 000 €	2 356 €	2 000 €
médiathèque	8 000 €	5 335 €	5 800 €
ludothèque	2 390 €	4 088 €	2 850 €
SERE	8 000 €	11 705 €	7 400 €
plateforme bois déchiqueté	3 310 €	6 858 €	5 000 €
Grand Nord	0 €	0 €	900 €
maison des services aux publics	70 €	11 €	10 €
	341 870 €	370 686 €	540 910 €

Prises globalement, nos recettes issues des tarifications de nos services progressent de 46% à + 170 224 € par rapport au réalisé 2016 grâce aux nouvelles recettes du centre aquatique La Vague.

Répartition 2017 des produits de tarifications de nos services



Les recettes issues de la participation des organismes à l'exploitation de nos services s'élèvent pour 2017 à **548 583 €**.

On trouve d'une part, les subventions de la DRAC pour l'exposition du musée (28 500 €), et pour le conservatoire de musique (1 100 €). D'autre part des subventions de l'Etat dans le cadre des actions de sensibilisation des entreprises à l'innovation, d'accompagnement des mutations économiques et de l'événementiel emploi (total de 55 000 €), et pour la maison de service aux publics (14 684 €).

Sont prévues également des subventions de la Région au titre de l'action Croq les Mots (28 000 €), au titre du contrat local de santé (6 141 €) et au titre du PLH (6 170 €). Nous avons prévu une recette de la Région de 2 400 € pour la fréquentation des lycéens à notre centre aquatique La Vague.

Les subventions du Conseil Départemental s'élèvent à 98 000 € dont 95 000 € dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement des pratiques et de l'éducation artistique du Conservatoire et 3 000 € dans le cadre de la fréquentation des collégiens à notre centre aquatique La Vague.

Nous attendons de nos communes membres des participations pour 29 403 € dont 18 963 € de reversement des DGD urbanisme (Mayenne, Martigné, St Fraimbault de Prières), dont 4 100 € au titre des conventions TAP et 6 340 € de la commune du Horps en contrepartie de la non occupation de l'atelier artisanal.

Les recettes des prestations de services versées par la CAF sont budgétées :

pour l'aide à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à hauteur de 63 000 €,

pour le RAM : 94 995 €,

pour les services jeunesse : 16 891 €,

pour la coordination jeunesse : 36 846 €,

Nous attendons également une subvention de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'étude sur la gouvernance GEMAPI (14 400 €). ainsi qu'une subvention de la Direction Départementale du Territoire dans le cadre de l'animation du PIG (41 592 €).

Les recettes issues des loyers de Mayenne Communauté sont attendues pour **309 420 €**.

	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Gendarmeries	130 000,00	141 176,59	140 000,00
Locaux industriels Martigné	41 662,50	67 622,36	71 500,00
Pôle santé Lassay	22 000,00	21 263,68	22 190,00
SERE	21 850,00	25 215,99	22 000,00
La Poste	17 000,00	19 592,28	17 000,00
Bateau promenade	9 503,00	9 504,00	9 503,00
Bâtiment industriel Lassay	8 400,00	8 400,00	8 400,00
Cinéma	2 300,00	3 278,03	5 000,00
Forum métiers d'arts	1 840,00	2 027,50	1 840,00
Fermages	6 960,00	6 964,39	6 787,00
Bureau ex CCHL	800,00	0,00	800,00
plateforme bois déchiqueté	2 840,00	2 400,00	2 400,00
Environnement			2 000,00
	265 155,50 €	307 445 €	309 420,00 €

Nos loyers 2017 sont stables par rapport au réalisé 2016 , à noter une recette supplémentaire liée au loyer du poste de livraison du parc éolien de l'Oasis au Ribay.

A ce poste enfin, on trouve d'autres recettes diverses d'un total de **27 400 €** au titre de la prise en charge des chèques déjeuners par les agents.

e) le remboursement des budgets annexes, des communes membres pour le personnel pris en charge : **2,9M€**

L'essentiel de ce poste de recettes (56%) est constitué par le remboursement des charges de personnel par les budgets annexes au titre du personnel affecté: au SPANC pour **86 120 €**, au service Prestations de services pour **369 660 €** , au budget déchets ménagers pour **1 000 000 €** ainsi qu'au LEADER pour **62 750 €**.

Au titre du remboursement par les communes sont attendues les recettes suivantes :

- de la Ville de Mayenne dans le cadre de la mutualisation du personnel pour **362 100 €** , dont 196 800 € en contrepartie de la mise à disposition du personnel du centre aquatique,
- des communes de l'ex CCHL dans le cadre du service commun jeunesse pour **125 000 €**,
- des communes de l'ex CCPM dans le cadre du service ados com pour **11 609 €**,
- des communes de l'ex CCPM pour la prise en charge par Mayenne Communauté de la contribution au SDIS pour **792 851 €**,
- des communes adhérentes au service commun Autorisation Droit des Sols pour **85 000 €**,
- des Communautés de Communes adhérentes à l'action Croq les mots pour **7 655 €**.

Enfin sont comptabilisés à ce poste de recettes, les remboursements effectués par des partenaires privés pour **42 116 €** dont 30 000 € au titre du remboursement par le locataire de la taxe foncière des locaux industriels de Martigné.

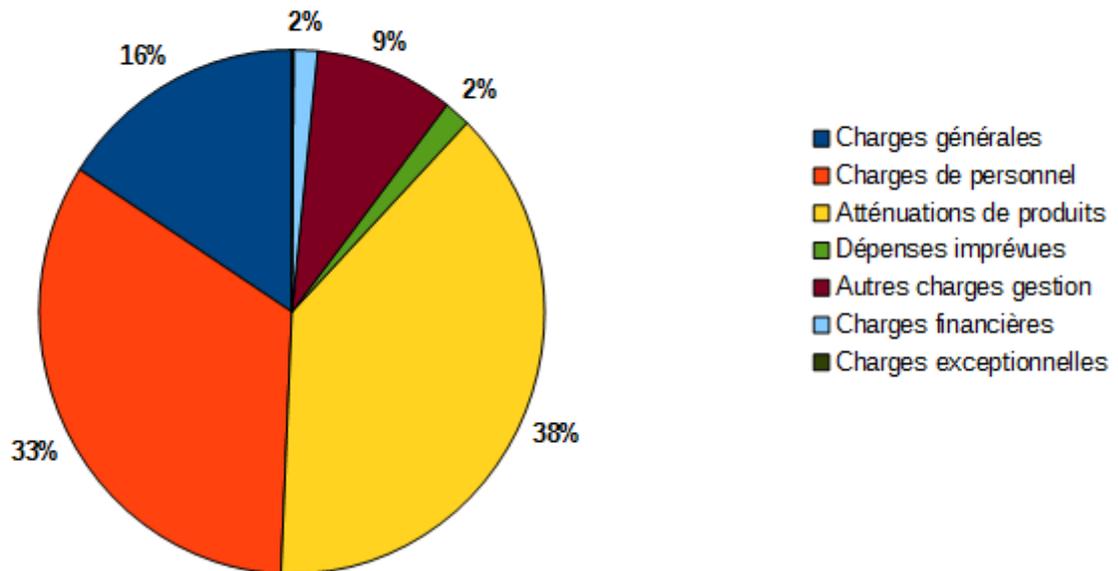
f) les autres recettes : **98 841 €**

Les autres recettes comprennent les remboursements perçus en compensation des arrêts maladie du personnel budgétés pour **37 000 €**, la valorisation du stock du magasin du musée pour **30 000 €**. Ces deux recettes constituent la totalité du chapitre 013 "atténuations de charges".

Des recettes exceptionnelles sont budgétées pour **10 000 €** et au titre des recettes exceptionnelles, nous attendons également **21 841 €** de la part de la CCMA dans le cadre de l'ex SIVU Ecole de Musique du Haut Maine et Pail pour le reversement d'une partie de la valeur nette comptable de l'actif et de la trésorerie .

2. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2017 : 19,5 M€

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2017



a) Les dépenses de personnel : 6,5 M€

Les dépenses "**brutes**" de personnel s'élèvent au titre de 2017 à **6 509 892 €** représentant 33% des dépenses réelles de fonctionnement.

Certaines décisions issues de la législation s'imposent à la collectivité c'est ce que l'on appelle les éléments conjoncturels contrairement aux éléments structurels qui relèvent de vos décisions.

Les éléments conjoncturels :

Les reclassements indiciaires de tous les agents dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels et des carrières (PPCR) et le transfert en partie des montants de régime indemnitaire ont un impact estimé à 50 800 euros pour 2017.

La valeur du point d'indice gelé pendant plusieurs années a été augmentée en juillet 2016 mais une revalorisation est également prévue en février 2017 à hauteur de 0,6 %.

Enfin les charges patronales augmentent avec la hausse des taux de contributions :

- CNRACL + 0,05 %
- IRCANTEC + 0,12 %
- URSSAF + 0,05 %

Les éléments structurels :

Il est prévu plusieurs recrutements dès janvier 2017, chacun de ces postes est financé via des subventions et des remboursements inter collectivités. Vous trouverez ci-après le tableau correspondant à ces créations :

Intitulé du poste	Motif du changement	Dépenses au 012	Recettes	Commentaires
Postes piscines de janvier à juin	mise à disposition	+ 196 800	- 196 800	Remboursement de la ville à Mayenne Communauté
Postes piscines de juillet à décembre	transfert	+ 306 000	- 306 000	Attribution de compensation
Instructeur droit des sols	Service commun élargi	+ 38 441	- 38 441	Remboursement communes à Mayenne Communauté
Charge mission Leader	Fin du pays de Haute Mayenne	+ 44 867	- 40 381	80% Leader (35 894) 10% autres collectivités (4 487)
Gestionnaire Leader	Fin du pays de Haute Mayenne	+ 34 440	- 15 152	80% de 50% Leader (13 776) Autres collectivités (1 376)
Chargé de mission Croq' les mots, marmoi!	Fin du pays de Haute Mayenne	+ 38 900	- 33 250	Subvention Région 80% + remboursement autres CC
Technicien GEMAPI	poste en évolution	+ 24 500	- 14 400	Subvention Agence de l'Eau
Animatrice RAM	fusion	+ 25 900	- 18 837	Subvention CAF 73%
Adjoint service voirie	mutualisation	+ 35 400	- 35 400	(100% service prestations)
Responsable commande publique	mutualisation	+ 54 400	- 21 760	(40% Ville)
Gestionnaire finances	mutualisation	+ 30 500	- 27 450	(90% Ville)
Total créations de postes		+ 830 148	- 747 871	Soit un coût net de 82 277

Il est quasi impossible à ce stade d'évaluer le coût des avancements d'échelon avec la mise en place du PPCR. Ainsi l'enveloppe proposée est de 16 300 soit une enveloppe de 7 000 euros en moins par rapport à 2016. Cette proposition tient compte du fait que les durées dans les échelons sont désormais plus longues que celles pratiquées antérieurement.

Toujours en terme de carrière, le montant consacré aux avancements de grade reste inchangé soit 6000 euros. (Accord salarial)

La Gestion des absences, des temps partiels et remplacements des agents placés en disponibilité consacre une enveloppe de 216 000 € soit 7,7 ETP. Répartis de la façon suivante :

- Centre aquatique : 1,5 ETP
- Collecte des déchets : 1,75 ETP
- Prestation voirie : 1 ETP
- Musée : 1,70 ETP
- RAM: 1 ETP
- Conservatoire : 0,25 ETP
- Entretien des locaux : 0,5 ETP

Les besoins occasionnels sont estimés à 23 700 €, la gestion de la période estivale : 62 300 € soit une enveloppe globale de : 87 400 €.

Par besoins occasionnels, il faut entendre: porteurs de journaux, les jurys pour examens de musique de fin d'année et l'emploi d'un agent administratif à la redevance incitative pendant 5 mois enfin 4 500€ sont dédiés à des animations musicales (concours national de piano).

L'enveloppe relative aux contrats d'avenir s'élève à 40 800 €. Cette enveloppe permet le maintien en 2017 de 2 postes sous contrat d'avenir. Compte tenu des subventions accordées, le coût net pour la collectivité est de 14 400 €. Un agent est affecté à la médiathèque, le second à la collecte des déchets.

Le budget relatif au personnel représente le plus souvent une dépense mais il existe des recettes telles que :

- Remboursement de notre assureur pour les arrêts maladie soit 25 000 euros
- La compensation du supplément familial versé soit 12 000 euros
- L'aide de l'état sur les contrats d'avenir soit 26 300 euros
- Les aides du FIPH sur les aménagements de poste (au moins 10 000 euros)

Compte tenu du poids dans les dépenses de fonctionnement, la maîtrise de la masse salariale est le levier principal. Il s'agit d'un exercice exigeant qui nécessite un pilotage précis, l'acquisition en 2016 d'un module de prévision budgétaire RH et la mise en place de la segmentation stratégique devrait permettre une anticipation et un meilleur suivi des dépenses et une connaissance précise des différentes variables structurant le budget du personnel.

b) Les autres dépenses de gestion : 4,8 M€

Ces dépenses comprennent des charges à caractère général (chapitre 011) pour **3 088 170 €**, et les charges de gestion courante pour **1 728 800 €** (subventions et participations obligatoires).

■ Les charges à caractère général – chapitre 011 - (3,088 M€)

Les dépenses à caractère général présentent une augmentation de 6% par rapport au BP 2016 ce qui représente des dépenses nouvelles de 172 637 € pour 2017.

Ce chapitre pour l'exercice 2017 est marqué par deux éléments marquants :

1/ l'exploitation à compter du 1^{er} juillet prochain du centre aquatique La Vague. Pour ce nouveau service, une dépense totale de 237 620 € a été inscrite au chapitre des charges à caractère général; 68,9% de cette dépense est prévue pour les fluides du centre aquatique : 31 850 € pour la dépense d'eau, 91 000 € pour la dépense d'électricité et 41 000 € pour les combustibles.

2/ les études sont budgétées à hauteur de 187 808 €. Sont inscrites des études pour le site de la fonderie(15 000 €), pour la culture (39 000 €), pour le tourisme (38 800 €), pour la médiathèque (10 720 €), pour le plan bocager (15 500 €), pour le PLH (20 568 €), pour la gouvernance GEMAPI (18 000 €), pour le bruit au centre aquatique (220 €) et pour le transfert de la compétence eau et assainissement (30 000 €).

Les dépenses les plus importantes de ce chapitre sont les suivantes :

les fluides (électricité, carburant, eau, combustibles) pour **326 025 €** représentant 10,5% du chapitre, les livres, cd, dvd, pour les médiathèques pour **122 260 €**, 3,9% du chapitre 011, elles sont en légère augmentation (+400€) par rapport au budget 2016,

les assurances dommage ouvrage et tous risques chantier pour un total de **62 626 €** (cinéma : 28 000 €, et pôle santé : 34 626 €); Le poste assurances (y compris les assurances multirisques à 38 150 €) représente 3,2 % des dépenses inscrites au chapitre 011,

la participation pour les communes de l'ex CCPM au SDIS à hauteur de **792 851 €** (compensée par une recette équivalente), représente 25,6 % des dépenses inscrites à ce chapitre,

les animations organisées par nos différents services représentent un budget de **166 524 €** (5,4% des dépenses inscrites au chapitre). Elles progressent de 14 240 € par rapport au réalisé 2016 du fait de l'impact de l'exposition du musée,

les dépenses de transport liées au service jeunesse et aux prises en charge des déplacements culturels des écoles sont budgétées à hauteur de **47 500 €**,

les frais de téléphonie (également connexion internet) représentent une dépense de **49 640€**,

les taxes foncières sont budgétées pour **109 730 €**

les remboursements pour frais aux communes dont la Ville de Mayenne (au titre des loyers, des carburants, entretien des zones ...) représentent une dépense de **233 140 €** (7,5% du chapitre 011)

enfin, la participation au Pays d'Art et d'Histoire représente une dépense de **31 440 €** (réalisé 2016 à

22 429 €).

Envoyé en préfecture le 16/03/2017

Reçu en préfecture le 16/03/2017

Affiché le 16/03/2017

SLO

ID : 053-200055887-20170309-DELIB090317_04-DE

■ Les subventions et participations obligatoires – chapitre 65 - (1,7 M€)

Ce poste s'élève pour 2017 à 1 728 800 €. Il se présente en diminution par rapport au budget 2016 de 0,8% ce qui représente une économie de 14 352 €.

On y trouve :

les indemnités des élus inscrites avec les charges et la formation à **207 640 €**, (réalisé 2016 à 201 074 €),

la contribution au service incendie pour les communes de l'ex CCHL est prévue à hauteur de **151 793 €** (dépense en légère augmentation : réalisé 2016 à 150 986 €),

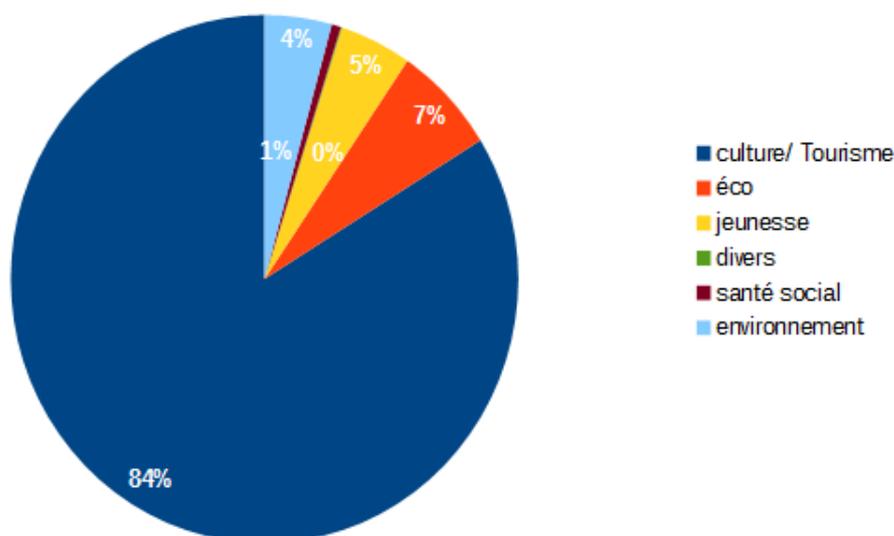
la contribution à la CCMA pour l'école de musique et de danse de l'ex Haut Maine et Pail budgétée à hauteur de **72 100 €** pour 2017,

les subventions versées aux associations en 2017 représentent une dépense de **1 252 432 €**, soit 72,4% du chapitre 65 et 6,4 % des dépenses réelles de fonctionnement. A noter que les subventions enregistrent une baisse de 6 658 € par rapport au réalisé 2016.

Les subventions versées (1,2M€), ci après leur détail 2017 :

Associations	Montant SUB attribué 2015	Montant attribué 2016	Montant 2017
culture/ Tourisme	979 775 €	1 054 554 €	1 049 599 €
éco	112 892,25 €	85 091,00 €	83 632,00 €
jeunesse	14 500 €	57 400 €	57 400 €
divers	765 €	1 110 €	872 €
santé social	600 €	6 880 €	7 454 €
environnement	47 379 €	48 315 €	53 475 €
total	1 155 911 €	1 253 350 €	1 252 432 €

la répartition des subventions 2017 de MAYENNE COMMUNAUTE



La culture et le tourisme

Associations	Montant attribué 2016	Montant attribué 2017
- Foins de la Rue : foins d'hiver	8 730 €	8 700 €
- Tribu Familia	114 396 €	110 247 €
- Kiosque	520 276 €	512 688 €
- Théâtre Dû / a partir 1 ^{er} janvier 2017 : Hop Compagnie	13 106 €	10 000 €
- T atrium		3 000 €
- Association Familiale Rurale de Contest	599 €	599 €
- AMADEUS	436 €	436 €
- Chantemayne	679 €	679 €
- Orchestre Symphonique Haute Mayenne	2 560 €	2 560 €
- Orchestre Harmonie du pays de Mayenne	2 560 €	2 560 €
- Forte Piano	2 000 €	3 500 €
- Atmosphères 53	39 881 €	34 000 €
- Offices de Tourisme Vallée de Haute Mayenne	248 085 €	294 255 €
- OT pour forum de Jublains	46 170 €	
- OT pour Bateau promenade	1 445 €	
- GIP – Les Croq les Mots	11 893 €	14 645 €
- Association de Randonneurs du Pays de Mayenne	588 €	580 €
- Patrimoine du Pays de Mayenne	1 100 €	1 100 €
- Plaisanciers de Montgiroux	450 €	450 €
- Association des CABANONS	1 800 €	1 800 €
- Les Entrelacés – Festival des Arts de la Rue	30 000 €	35 000 €
- Compagnie OH !	2 000 €	2 000 €
- Amis du Château de Lassay	5 000 €	5 000 €
- Association Pire 2 Pire Family – Action « Le Champs des p	0 €	3 000 €
Mémorial des déportés		2 000 €
Association Tournepage	800 €	800 €
SOUS TOTAL	1 054 554 €	1 049 599 €

l'économie

Associations	Montant attribué 2016	Montant attribué 2017
- GIP – Fonctionnement	14 774 €	0 €
- Mission Locale	41 982 €	41 982 €
- Coodémarrage 53	4 500 €	4 500 €
- Initiative Mayenne	15 000 €	15 000 €
- BGE – Boutique de gestion	4 500 €	4 500 €
- APESA 53	500 €	0 €
- Chambre de commerce et d'industrie	3 335 €	15 650 €
Solidarité Paysans	500 €	0 €
ADIE Association pour le droit à l'initiative économique		2 000 €
SOUS TOTAL	85 091 €	83 632 €

La jeunesse

Associations	Montant attribué 2016	Montant attribué 2017
- Aid à Dom	14 500 €	14 500 €
- les POSSIBLES Point Information Jeunesse	40 000 €	40 000 €
- Associations de jeunes de l'ex CCHL	2 900 €	2 900 €
SOUS TOTAL	57 400 €	57 400 €

Les employés intercommunaux

Associations	Montant attribué 2016	Montant attribué 2017
- Employés communaux	1 110 €	871,75 €
SOUS TOTAL	1 110 €	871,75 €

Le social

Associations	Montant attribué 2016	Montant attribué 2017
- REGARDS CLINIQUES	500 €	500 €
- DIABETIQUES DE LA MAYENNE	80 €	80 €
- UNAFAM	300 €	300 €
- Comité départemental d'accès aux droits		574 €
- AMAV Accompagnement gens du voyage	6 000 €	6 000 €
SOUS TOTAL	6 880 €	7 454 €

L'environnement

Associations	Montant attribué 2016	Montant attribué 2017
- ADLJ	2 100 €	2 100 €
- SYNERGIES (EIE, FAEP)	11 383 €	11 000 €
- ADIL	4 832 €	4 855 €
CPIE	30 000 €	35 520 €
SOUS TOTAL	48 315 €	53 475 €

c) Les dépenses de transfert et autres (7,5 M€) - chapitre 014 -

Les dépenses de transfert s'élèvent à **7 492 953 €** comprennent :

- **L'Attribution de Compensation**, inscrite pour 2017 à hauteur de **7 472 753 €**. Ce chiffre est provisoire, il fera l'objet d'un ajustement après la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Toutefois, il prend en compte les transferts de compétences du 1^{er} janvier dernier dont le plus important celui de l'exploitation de la piscine de la Ville de Mayenne avec un déficit prévisionnel de 206 801 €. Cette somme viendra en diminution de l'AC versée à la Ville de Mayenne (après validation de la CLECT).
- Au niveau du **FPIC**, nous prévoyons que notre ensemble intercommunal soit contributeur à hauteur de 2€ par habitant. Si cette hypothèse se confirme, une dépense de **20 200 €** est inscrite. Elle correspond à la part de Mayenne Communauté selon la répartition de droit commun.

d) Les frais financiers : 294 912 €

Les frais financiers de 294 912 € en 2017 (réalisé 2016 218 491 €). Ces frais se répartissent en des intérêts de dette réglés à l'échéance prévus pour 214 784 € et des intérêts courus non échus pour 80 128 €. Notre encours de dette est constitué de 17 emprunts.

e) Les dépenses imprévues: 325 000 €

Un crédit de 325 000 € est inscrit au budget représentant 1,67% de nos dépenses réelles de fonctionnement pour faire face aux imprévus. Le maximum autorisé est de 7,5%.

III – L'EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017

Le budget d'investissement 2017 est essentiellement consacré aux actions du PROJET DE TERRITOIRE.

1. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2017 : 21,4M € (avec les restes à réaliser 2016 de 10 463 693 €)**a) Les dépenses d'équipement : 9 825 707 € (hors restes à réaliser 2016)**

L'année 2017 est marquée par la poursuite des projets structurants du projet de territoire (centre aquatique, cinéma, pôle santé).

Au titre du **centre aquatique**, le troisième et dernier crédit de paiement de l'APCP (Autorisation de Programme) est inscrit pour **1 110 000 €** . Les crédits reportés de l'exercice 2016 s'élèvent à 2 901 147 € (hors abords reportés pour 227 653,51€).

Pour le **Pôle santé**, des crédits nouveaux sont inscrits à hauteur de **465 815 €** dans le cadre des travaux d'extension du laboratoire d'analyses, de la taxe d'aménagement, et de la redevance archéologie. Les crédits reportés se chiffrent à 4 354 600 € hors abords reportés pour 947 360 €.

Concernant la troisième salle de cinéma aucun crédit nouveau n'a été inscrit. Tous correspondent à des crédits reportés de l'exercice 2016 (pour 1 698 372 €).

En matière de **culture**, un crédit de **94 000 €** est inscrit réparti en 80 000 € pour les travaux destinés aux réserves du musée, 12 000 € pour la restauration de collection et 2 000 € pour l'achat d'un meuble plan. Le

conservatoire disposera d'un crédit d'investissement de **8 000 €** pour l'acquisition d'instruments de musique.

Le **logement** avec les subventions aux bailleurs sociaux dans le cadre du Plan Local Habitat (144 700 €), et aux particuliers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (50 000 €) représente un total au budget 2017 de **194 700 €**. (crédits reportés à 567 147 €)

La compétence **urbanisme** ressort au budget d'investissement 2017 avec une dépense nouvelle de **264 476 €** correspondant au crédit de paiement pour l'étude du PLUI et du SCOT.

En matière d'environnement, une étude de **102 000 €** est budgétée dans le cadre de la future compétence GEMAPI (étude sur les milieux aquatiques) au 1^{er} janvier 2018. Cette dépense est financée à hauteur de 80% du montant HT par l'Agence de l'Eau. Une subvention de 68 000 € est ainsi attendue au budget d'investissement 2017. A noter que cette compétence fait également l'objet d'une étude sur le mode de gouvernance budgétée en section de fonctionnement pour 18 000 € (également financée par l'Agence de l'Eau).

Un crédit de **6 000 000 €** est réservé à la compétence développement du numérique dont 1M€ à titre de réserve.

Le fonds de concours pour la phase 1, tranche 3 de la déviation RN 162 est inscrit à titre de réserve pour **939 774 €**.

En économie, on trouve un crédit total de **281 816 €** dont 246 822 € pour les acquisitions des parcelles des zones de Lassay et du Horps, dont 4 000 € de fonds de concours pour le maintien des derniers commerces aux communes de Champéon et La Chapelle au Riboul, dont 30 994 € pour la viabilisation de la zone du bocage en complément d'un crédit reporté de 181 839 € au titre du mur anti bruit et de la viabilisation.

En matière de tourisme, le budget 2017 prévoit l'acquisition de mobilier pour l'accueil au forum de Jublains et de 3 tentes bivouac pour le camping pour un total budgété de **14 967 €**.

En matière de jeunesse, le budget 2017 consacre un total de **9 900 €** pour de l'équipement de jeux et l'achat d'un véhicule d'occasion.

Le reste des crédits d'investissement est consacré notamment :

aux équipements des services dont 84 750 € d'équipement informatique,

à l'accessibilité de nos bâtiments pour 18 000 € (Grand Nord, Gendarmeries, Chapelle des Calvairiennes),

à la participation au capital de la future SCIC du cinéma.

b) Le remboursement de la dette : 635 000€

Le remboursement de la dette s'élève en 2017 à 627 864 € compte tenu des échéances d'emprunts à rembourser cette année.

Le remboursement des cautions de la SERE et de l'aire d'accueil des gens du voyage est inscrit pour 7 136 € (montant équivalent inscrit en recettes).

c) Les autres dépenses de la section d'investissement : 496 K€

On trouve d'une part, l'inscription d'un crédit de dépenses imprévues pour 493 679 € , ainsi que la prise en charge des déficits des budgets annexes de zones de 2016 pour 2 640 € .

2. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2017 : 12 759 108 € (avec les restes à réaliser 2016 de 6 592 127,06 €).

Les recettes d'équipement propres à l'exercice se chiffrent à **6 166 980 M€** (hors restes à réaliser 2016 de 6 592 127 €).

Ces recettes d'équipement comprennent le FCTVA attendu à hauteur de **940 000 €**, l'excédent des budgets annexes de zones de 2016 (**48 991 €**) et un crédit de **7 136 €** inscrit pour encaisser les cautions de la SERE et de l'aire d'accueil des gens du voyage (montant équivalent en dépenses d'investissement).

Dans le cadre de son programme d'équipement 2017, la Communauté va bénéficier de subventions de ses principaux partenaires pour un total de **513 820 €** détaillé ci- après :

- x Région : 36 000 € (zone du bocage)
- x Etat : 355 955 € (TSA pour le cinéma)
- x Etat : 42 566 € (DETR zone du bocage)
- x Etat : 68 000 € (Agence de l'Eau pour GEMAPI)
- x CAF : 6 200 € (Matériel jeunesse et RAM)
- x Fondation de France : 4 000 € (restauration collections du musée)
- x Commune de Chevaigné du Maine : 1 099 € (fonds de concours centre de secours)

Les cessions immobilières du budget 2017 viennent contribuer au financement de notre section d'équipement pour **2 490 000 €** avec 2 400 000 € au titre de la VEFA du pôle santé avec Laval Mayenne Aménagement et 90 000 € du groupement de pharmaciens pour le terrain du pôle santé.

L'excédent de fonctionnement capitalisé ou réserves s'élève pour 2017 à **2 167 033,27€**.

Le virement de la section de fonctionnement 2017 pour 5 833 552 € cumulé à la reprise des résultats de 2016 (1 704 532 €) , et aux recettes d'équipement, permet de financer les investissements 2017 sans recours à l'emprunt.

IV – LES RATIOS LEGAUX 2017

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS		VALEURS
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	521,17
2	Produit des impositions directes / Population	235,46
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	570,63
4	Dépenses d'équipement brut (avec reports) / Population	535,13
5	Encours de la dette / Population	269,91
6	Dotations globales de fonctionnement (2015) / Population	71,07
7	Dépenses de personnel (1) / Dépenses réelles de fonctionnement	23,51%
8	Dépenses de fonct. et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	94,27%
9	Dépenses d'équipement brut (avec reports) / Recettes réelles de fonctionnement	93,78%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	47,30%

VI – LES BUDGETS ANNEXES DE ZONES 2017**Budget annexe du parc d'activités des HARAS à Mayenne :**SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
* Travaux de branchements	30 000,00 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	30 200,00 €
* Taxes foncières	200,00 €		
* Reversement de l'excédent au budget principal			
TOTAL	30 200,00 €	TOTAL	30 200,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
* Résultat d'investissement 2016 reporté	135,00 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	135,00 €
TOTAL	135,00 €	TOTAL	135,00 €

Budget annexe du parc d'activités de Coulonges à Saint Fraimbault :**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
* Travaux de branchements	500,00 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	920,00 €
* Taxes foncières	420,00 €		
TOTAL	920,00 €	TOTAL	920,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
* Résultat d'investissement 2016 reporté	411,00 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	411,00 €
TOTAL	411,00 €	TOTAL	411,00 €

Budget annexe du parc d'activités du BERRY à Martigné :**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
* Travaux	150 000,00 €	* Participation autres	15 800,00 €
* Taxes foncières	160,00 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	134 360,00 €
TOTAL	150 160,00 €	TOTAL	150 160,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
* Résultat d'investissement 2016 reporté	910,00 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	910,00 €
TOTAL	910,00 €	TOTAL	910,00 €

Budget annexe du parc d'activités de POIRSAC III à Mayenne :**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
* Résultat de fonctionnement 2016	23 964,28 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	39 464,28 €
* Travaux de branchements et divers	15 500,00 €		
TOTAL	39 464,28 €	TOTAL	39 464,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
* Reversement de l'excédent au budget principal	48 990,22	* Résultat d'investissement 2016 reporté	48 990,22
TOTAL	48 990,22 €	TOTAL	48 990,22 €

Budget annexe du parc d'activités de MONTRIEUX à Parigné :**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
* Taxes foncières	200,00 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	200,00 €
TOTAL	200,00 €	TOTAL	200,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
* Résultat d'investissement 2016 reporté	185,00 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	185,00 €
TOTAL	185,00 €	TOTAL	185,00 €

Budget annexe du parc d'activités de LA LANDE à Parigné :**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
* Travaux	50 000 €		
* Taxes foncières	230 €	* Vente terrain	162 000 €
* Reversement de l'excédent au budget principal	111 770 €		
TOTAL	162 000 €	TOTAL	162 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
* Résultat d'investissement 2016 reporté	196,00 €	* Prise en charge du déficit par le budget principal	196,00 €
TOTAL	196,00 €	TOTAL	196,00 €

Budget annexe du parc d'activités de L'ORGERIE à Mayenne :**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
* Travaux de branchements	4 600,00 €		
* Taxes foncières	260,00 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	4 860,00 €
TOTAL	4 860,00 €	TOTAL	4 860,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
* Résultat d'investissement 2016 reporté	252,40 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	252,40 €
TOTAL	252,40 €	TOTAL	252,40 €

Budget annexe du parc d'activités de DEVELOPPEMENT DURABLE à Aron

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
* Achat terrain	48 900,00 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	55 000,00 €
* travaux branchements	5 500,00 €		
* Taxes foncières	600,00 €		
TOTAL	55 000,00 €	TOTAL	55 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
* Résultat d'investissement 2016 reporté	548,45 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	548,45 €
TOTAL	548,45 €	TOTAL	548,45 €

Budget annexe 2017 de la zone d'activités du Horps

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
* Acquisition terrains	67 000,00 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	69 000,00 €
* Taxes foncières	2 000,00 €		
TOTAL	69 000,00 €	TOTAL	69 000,00 €

Budget annexe 2017 de la zone d'activités de Lassay

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
* Acquisition terrains	180 180,00 €	* Prise en charge du déficit par le budget général	191 180,00 €
* Honoraires	6 000,00 €		
* Taxes foncières	5 000,00 €		
TOTAL	191 180,00 €	TOTAL	191 180,00 €